

Yvelines

COMMUNE: Le Tremblay sur Naudre

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à LeSembday sur Nouldre/

Le maire
(ou son remplaçant)

~~Le conseiller municipal
le plus âgé~~

Les assesseurs.

Le secrétaire,

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer l'ordre d'ordre de l'adjoint).

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 078-217806231-20280320-20280302-DE